

attache, c'est-à-dire que les provinces peuvent décider de dépenser ces sommes d'argent comme elles le veulent, sans contrainte. Cependant, il est vrai que quelques-uns de ces paiements sont effectués selon des ententes fédérales-provinciales, donc les sommes d'argent doivent être versées à certaines fins bien précises, mais la plus grande portion de l'argent qui est transféré aux provinces l'est sans aucune attache.

Et que représente le transfert de paiements du fédéral au provincial? Cela représente plus du cinquième du budget fédéral; plus du cinquième des taxes que perçoit le gouvernement fédéral est transféré automatiquement chaque année aux provinces. Ceci est important à retenir, monsieur le président. Les provinces n'ont pas à taxer, les provinces n'ont pas à porter le poids souvent odieux d'expliquer à la population qu'elle doit taxer pour recevoir de l'argent pour faire face à ses obligations budgétaires. Un cinquième de l'argent du gouvernement fédéral, le budget de l'année dernière était à peu près de 42 milliards de dollars, un cinquième a été versé aux provinces, et même plus, parce que certaines dépenses fédérales aident directement l'administration provinciale, l'administration municipale.

● (1610)

Or, je pense que c'est un geste fort généreux que le gouvernement fédéral pose en taxant les Canadiens pour remettre un cinquième du produit des taxes aux provinces, et les provinces, à certaines municipalités, pour faire face à leurs obligations. Je pense que tous, députés fédéraux de l'opposition comme du gouvernement, lorsque nous allons défendre notre budget devant la population, lorsque nous expliquons nos dépenses budgétaires à la population, lorsque nous nous présentons comme membres du Parlement fédéral, nous devons expliquer qu'un cinquième des taxes est perçu au nom, en somme, des gouvernements provinciaux, qui eux n'ont pas à porter le poids odieux, c'est vrai, «de placer des taxes sur le dos des citoyens.»

Monsieur le président, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a parlé de la dette publique fédérale. Il a cité des chiffres qui paraissent de prime abord effarants, lorsqu'on examine la croissance de la dette publique canadienne, mais je pense que cela demande des explications, et qu'il faut placer ces chiffres-là dans un contexte d'ensemble. Bien sûr que la dette et les revenus augmentent. Les actifs du gouvernement augmentent et le produit national brut qui représente des biens et services produits au Canada augmente également d'année en année. Or, que signifie cette progression, monsieur le président? Je me rends compte que je retiens l'attention du député de Bellechasse et je pense que c'est important, parce que c'est lui qui a présenté la motion. Mais il y en a d'autres qui veulent parler, et j'imagine qu'ils auront l'occasion de le faire un peu plus tard.

Or, la dette publique brute au Canada, la dette publique, comme on l'appelle, qui est faite de la dette non échue restante, c'est-à-dire de toutes les obligations en circulation par le gouvernement fédéral, plus les autres dettes, c'est-à-dire le solde qui apparaît dans les comptes publics du Canada pour payer les fonds de pension aux employés, par exemple, tout cela, on le sait, se paie à même le fonds consolidé du Canada, quelle était-elle en 1952? En 1952, le total était de 17 milliards de dollars, 17 milliards 257 millions pour être plus exact, et en 1976, le total était de 71 milliards 750 millions de dollars.

### *Dette gouvernementale*

Monsieur le président, quel était l'actif net enregistré du gouvernement fédéral en 1952? Il était de 6 milliards 72 millions de dollars, et en 1976, l'actif net enregistré est de 48 milliards 454 millions de dollars. Ce qui veut dire quoi? Ce qui veut dire que la dette nette en 1952 était de 11 milliards 185 millions de dollars, et en 1976, de 23 milliards 296 millions de dollars. Qu'est-ce que cela représente?

Maintenant, monsieur le président, parlons de la dette nette exprimée en pourcentage du produit national brut, c'est-à-dire la croissance que le Canada a connue en produisant des biens et des services dans le pays.

En 1952, la dette nette en pourcentage du produit national brut représentait 51 p. 100. En 1976, ce pourcentage est tombé à 14,5 p. 100. C'est donc dire qu'à comparer le produit national brut, c'est-à-dire tout ce qu'on produit dans une année au Canada, à la dette du gouvernement fédéral, on constate que c'était 50 p. 100 en 1952, et que c'est maintenant 14 p. 100, ce qui représente une réduction radicale. Ceci est important à retenir. Il faut nécessairement placer cela dans un contexte d'ensemble de l'économie canadienne, ne pas simplement avoir peur des chiffres, mais plutôt regarder les pourcentages que représentent ces chiffres.

La dette, de 1965 à 1976, a augmenté à un taux composé de 7 p. 100. Or, dans la même période, de 1965 à 1976, le produit national brut a augmenté de 61 milliards de dollars à 190 milliards de dollars, c'est-à-dire à un taux composé d'accroissement de 12 p. 100. Cela veut dire qu'on a été plus riche que notre dette a accru, c'est-à-dire qu'on a plus de biens au Canada maintenant, et on a connu plus de richesses qu'on a accumulé de dettes, c'est-à-dire qu'on est généralement dans une meilleure posture financière au Canada.

En terminant, monsieur le président, sur ce chapitre, je voudrais dire qu'il reste que lorsque le gouvernement fédéral emprunte de l'argent, il l'emprunte sur le marché canadien, il ne l'emprunte pas sur le marché américain ou étranger. On emprunte par les obligations du Canada qui sont émises ici, c'est-à-dire que tous nos emprunts sont des emprunts canadiens et que la majorité des paiements que nous effectuons sur nos emprunts, c'est-à-dire les intérêts, retournent aux Canadiens, et les Canadiens ont toujours historiquement considéré qu'une obligation du Canada c'était bon d'avoir cela dans son portefeuille, c'était bon d'avoir cela dans son coffre de sûreté, des obligations du Canada, parce que c'est solide. Et l'honorable député de Bellechasse le sait très bien, lui qui est de la province de Québec. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'énervait au sujet des obligations du Canada? Pas du tout. Est-ce qu'il y en a qui s'énervent au sujet des obligations du gouvernement provincial? Il y en a.

Je pourrais profiter également de l'occasion pour dire un mot au sujet de la conduite de la politique monétaire au Canada, des principes qui guident les décisions et les actions de la Banque du Canada. Il y a 15 mois, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, exposait pour la première fois en public les limites approximatives à l'intérieur desquelles la Banque centrale s'efforçait de maintenir le taux «tendanciel» de croissance de la masse monétaire. M. Bouey avait alors ajouté que la fourchette visée devrait être abaissée progressivement au cours des années à venir, pour que la politique monétaire demeure compatible avec l'objectif national de réduction graduelle du taux d'inflation, ce qui reste une prio-